

## Initiative de l'agence de l'eau Adour-Garonne en faveur de la biodiversité



[1]

### **Date limite de dépôt du formulaire:**

Mardi, 10 janvier, 2017

La Loi pour la reconquête de la biodiversité a été promulguée le 8 août 2016. Elle donne un cadre d'action élargi aux politiques de l'eau qui, déjà, plaçaient la biodiversité au cœur de leurs préoccupations :

- Par des actions directes de préservation et de reconstitution de milieux et habitats (gestion des cours d'eau, champs d'expansion de crue, restauration de zones humides...),
- Également par des actions préventives limitant l'impact sur la biodiversité (réduction des pesticides, protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable...).

Le SDAGE du bassin Adour-Garonne (2016-2021) confirme l'objectif de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence (2013-2018) intègre la biodiversité aquatique dans les modalités d'aide, avec par exemple les plans et programmes de gestion des cours d'eau et des zones humides.

L'appel à initiatives biodiversité vise à compléter ces interventions par les actions suivantes pouvant être aidées par l'Agence :

- Volet 1 : Mise en œuvre de chantiers participatifs pour former et sensibiliser la population à la biodiversité,
- Volet 2 : Aménagements de restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) en lien avec les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Volet 3 : Travaux d'amélioration des habitats d'espèces menacées.

Il sera géré en partenariat avec les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

### **Source :**

[Site de l'Agence de l'eau Adour-Garonne](#) [2]

**Liens**

[1] [http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/th-750x500-aeaai\\_biodiversite\\_picto\\_web.jpg.jpg](http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/th-750x500-aeaai_biodiversite_picto_web.jpg.jpg)

[2] <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/appels-a-projets-en-cours.html>